

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2972

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 79, supprimer les mots :

« recouvrer et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« déclaration »,

insérer les mots :

« et de recouvrer la pénalité prévue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.